

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.

PARIS : HAYAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à	
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	VILLENEUVE-SUR-LOT	7 h. 17 ^m matin.	BERGERAC	11 h. 42 ^m matin.	PÉRIGUEUX	9 h. 52 ^m matin.	PARIS	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	VILLENEUVE-SUR-LOT	3 » 52 » soir.	BERGERAC	8 h. 40 ^m soir.	PÉRIGUEUX	5 » 45 ^m soir.	PARIS	4 » 39 ^m »	
10 h. 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	VILLENEUVE-SUR-LOT	9 » 22 » »	BERGERAC	4 h. 41 ^m matin.	PÉRIGUEUX	11 » 7 » »	PARIS	2 » 58 soir.	

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 21 Septembre.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

JOURNÉE DE VENDREDI.

M. Constans, ministre de l'intérieur a donné sa démission.

M. Cazot, ministre de la justice, n'est pas venu au conseil des ministres tenu le matin, et l'on suppose qu'il suit M. Constant dans sa retraite.

On annonce également la démission du général Farre.

La veille, tout était calme. Les difficultés soulevées à propos des décrets semblaient applanies.

Les journaux annonçaient que dans le second conseil des ministres, tenu à cinq heures, l'accord était intervenu au profit de l'opinion soutenue par M. de Freycinet et appuyée par M. Grévy.

Il paraissait décidé que l'exécution des décrets n'aurait lieu que postérieurement à l'arrêt du tribunal des conflits.

Enfin, le président de la République se disposait à partir pour sa résidence du Mont-sous-Vandray.

Or, tout est remis en question. Que s'est-il donc passé ?

Voici les faits :

À l'ouverture du conseil des ministres, qui s'est réuni à cinq heures, M. Grévy a pris le premier la parole. Il s'est élevé avec une très grande énergie en faveur de l'opinion de M. de Freycinet et a dit qu'il serait souverainement incorrect de ne point attendre la décision que va rendre le tribunal des conflits, relativement aux faits qui sont en ce moment soumis à son équité. Il s'est prononcé vigoureusement en faveur de la politique gouvernementale qui sait attendre avec confiance les arrêts de la justice établie, et contre la politique d'entraînement qui compromet l'avenir et tient toujours ouverte l'ère des difficultés.

La séance du conseil s'est dénouée par un échec pour M. Constans.

Néanmoins, le ministre de l'intérieur songeait si peu à donner sa démission, que M. Grévy crut que tout était arrangé et qu'il se disposait, comme nous l'avons dit, à partir pour le Jura.

C'est alors, dit le *National*, que M. Léon Gambetta eut avec M. Constans une entrevue à la suite de laquelle le ministre de l'intérieur annonça à M. de Freycinet qu'il se retirait. Communication de la lettre de démission fut donnée à M. Grévy, à sept heures et demie du soir. M. de Freycinet pria M. Grévy de différer son départ, et l'informa en même temps qu'il convoquait ses collègues en conseil, à l'Élysée, à neuf heures et demie, pour le lendemain.

La démission de M. de Freycinet.

Paris, 19 septembre.

M. de Freycinet a adressé dans la matinée à M. Grévy la lettre suivante :

« Monsieur le Président, Après mûre réflexion, je ne crois pas que le ministère, reconstitué comme il l'a été hier,

ait des chances sérieuses de durée. Il existe entre plusieurs de mes collègues et moi, des divergences de vues qui ne permettent pas que l'accord puisse se maintenir, même au prix de concessions mutuelles.

« Un tel état de choses, en se prolongeant, serait dommageable pour les intérêts et la paix du pays.

« Dans la pensée que ma retraite vous offrira le moyen le plus prompt pour dénouer la crise, je vous prie d'accepter ma démission.

» DE FREYCINET.

On lit dans la France :

M. de Freycinet tombe ou, pour mieux dire, se retire avec une dignité que chacun appréciera. Il veut rester lui-même. Il veut ne point cesser de représenter aux yeux du pays la politique pacifique et conciliante qu'il a décrite à Montauban. Si son cœur de patriote tressaille comme le nôtre à de certaines évocations, il croit que la France veut la paix, la paix encore, la paix longtemps.

Il croit qu'il faut inaugurer, en France, une politique de travaux, et, quel que soit l'homme d'État appelé à le remplacer, nous croyons qu'il ne saurait méconnaître, une fois au pouvoir, cette exigence absolue de l'opinion.

La démission du chef du cabinet entraînera nécessairement, au moins pour la forme, celle des autres ministres.

M. le président de la République va donc avoir à faire appel à un homme politique paraissant être en possession de la majorité à la Chambre et à le charger de former un nouveau ministère.

Comme conséquence de cette constitution d'un cabinet nouveau, la convocation immédiate des Chambres s'impose certainement; car il ne conviendrait pas qu'une nouvelle politique fut inaugurée sans qu'un vote formel lui servit de guide et de garantie.

Paris, 19 septembre.

La démission de M. de Freycinet est acceptée.

M. Jules Ferry est chargé de constituer un nouveau cabinet.

Le *Soir* dit que M. Jules Ferry a offert à l'amiral Pothuan le portefeuille de la marine.

Il serait question de M. Challemel-Lacour, du duc de Noailles, ou de l'amiral Jaurès pour le portefeuille des affaires étrangères.

Le *Soir* ne croit pas que M. Jules Ferry puisse former le nouveau cabinet avant deux ou trois jours.

Plusieurs journaux croient que la crise ministérielle nécessitera la convocation des Chambres.

Paris, 20 septembre.

Le *Journal officiel* publie une lettre adressée par M. Grévy à M. de Freycinet.

« Je regrette, dit le Président de la République que vous persistiez dans la démission que vous m'avez offerte. Je n'oublierai pas les services que vous avez rendus au Gouvernement, et je vous conserve toute mon estime et toute mon affection. »

Il est probable que MM. Ferry, Constans,

Tirard, Farre, Magnin et Cochery conserveront leurs portefeuilles.

Le marquis de Noailles prendrait les affaires étrangères.

M. Sadi-Carnot prendrait les travaux publics.

L'interim de la marine serait confié à un des ministres.

Le retard survenu aujourd'hui dans l'arrivée du courrier de Paris, nous met dans l'impossibilité de publier ce soir les détails complets qui nous étaient annoncés, sur la crise ministérielle.

DÉPÊCHES

Paris, 21 septembre, 4 h. soir.

Le Ministère n'est pas encore constitué. D'après une version généralement accréditée hier au soir :

M. J. Ferry, prendrait les Affaires étrang.

M. Paul Bert, l'Instruction publique.

M. Carnot, les Travaux publics.

M. l'amiral Dupré, la Marine.

Le *Parlement* et le *Moniteur universel*, disent que M. Gambetta doit logiquement devenir le chef du nouveau Cabinet.

Plusieurs journaux réclament la convocation immédiate des Chambres.

Le *Soleil* appelle le futur cabinet un ministère de combat.

On commente beaucoup un article du *Figaro*, disant que « l'Europe est convaincue à tort ou à raison que M. Gambetta veut la guerre ».

Paris, 21 sept., 6 h. soir.

Cent trente maisons d'habitation du faubourg St-Antoine ont fermé leur atelier ce matin.

Deux mille ouvriers environ se trouvent sans travail. (Hayas).

Paris, 6 h. 15.

Rien de fait encore, M. Jules Ferry rencontre de sérieux obstacles et se heurte à des refus.

Nous citons la belle et patriotique péroraison du discours prononcé par M. Jules Simon à l'inauguration de la statue de M. Thiers, à St-Germain :

« C'était un homme enfin, — un homme tel qu'il nous en fallait un pour nous sauver de nos ennemis et peut-être pour nous sauver de nous-mêmes. »

C'est lui qui a dit cette grande parole : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Aucun gouvernement ne dure s'il n'est conservateur, c'est-à-dire protecteur. Les hommes s'assemblent et s'unissent pour jouir paisiblement de leurs droits; ils aiment la loi et lui obéissent parce qu'elle les rassure en donnant à l'éternelle justice une expression et une sanction. C'est une question de savoir si, malgré les progrès de l'instruction et la dure leçon des dernières années, le despotisme d'un seul pourrait durer un peu de temps; quant à la démagogie nécessairement divisée contre elle-même, qu'elle ne compte plus sur un règne; elle ne peut avoir désormais que des journées, et elle n'en aurait

que par nos fautes. Oui, la République sera conservatrice ou elle ne sera pas. Le mot est profond; il est d'un homme d'État, d'un historien, d'un philosophe. Souvenez-vous-en, vous, qui avez, avec nous, fondé la République, vous qui l'aimez et qui donneriez votre sang pour elle. Souvenez-vous qu'il n'y a pas de gouvernement sans sécurité, ni de République sans liberté.

Le *Journal de Lot-et-Garonne* publie les nouvelles suivantes que nous reproduisons sous toutes réserves :

On a en ce moment de grandes inquiétudes au sujet des affaires d'Orient.

M. Tissot, ambassadeur à Constantinople, a envoyé hier une longue dépêche à M. de Freycinet de laquelle il résulte que M. de Bismarck pousserait secrètement la Porte Ottomane à résister aux puissances et à ne pas céder Dulcigno.

Il est certain, en outre, qu'un grand nombre de fonctionnaires allemands arrivent tous les jours à Constantinople où ils sont accueillis avec la plus grande faveur.

Le but évident de M. de Bismarck est de mettre aux prises l'Autriche et la Russie, en poussant la première de ces puissances vers l'Orient et en empêchant la seconde d'arriver à Constantinople.

La Prusse s'annexerait les provinces allemandes de l'Autriche et aurait ainsi un port sur l'Adriatique.

L'Italie, dont l'entrée dans l'alliance austro-allemande ne fait plus de doute pour personne, aurait la promesse d'obtenir de grandes compensations.

D'autre part, nous apprenons que M. de Freycinet, à l'issue du conseil, a envoyé une longue dépêche chiffrée au vice amiral Lafont.

Cette dépêche porte confirmation des instructions précédentes : que la présence du pavillon français doit être platonique, et que nos vaisseaux doivent lever l'ancre si l'amiral Seymour donnait des ordres contraires à ce qui est convenu.

Enfin, nous apprenons à l'instant que notre ambassadeur de France à Berlin M. de Saint-Vallier vient d'être rappelé en toute hâte à Paris par deux télégrammes. L'un de ces télégrammes est de M. de Freycinet; l'autre de M. Grévy.

M. Waddington, ancien ministre des affaires étrangères, a adressé la lettre suivante au *Temps* :

Le Portrieux-Saint-Quay (Côtes-du-Nord), 15 septembre 1880

Monsieur,

Je viens de recevoir le texte du discours de M. de Varnbüler tel qu'il est reproduit dans la *Gazette d'Augsbourg*. En présence d'assertions aussi étranges, formulées par un homme qui occupe une position considérable en Allemagne, il m'est impossible de garder le silence.

Je déclare formellement que pendant toute la durée de mon ministère il n'y a eu, entre la Russie et la France, ni proposition d'alliance, ni projet de traité, ni pourparlers d'aucune sorte. Le fait articulé dans le discours de Ludwigsburg et le rôle indigne qui m'y est attribué sont purement imaginaires.

Je vous serai reconnaissant si vous voulez bien insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre journal, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

WADDINGTON,

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

SEANCE DU 20 AOUT 1880 (Suite)

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Canton de Gourdon.

- 145 Besserves, Jean, ancien instituteur, Soullaguet.
146 Cabrié, Guillaume, géomètre, Payrignac.
147 Dambert, Elie-Joseph, avoué, Gourdon.
148 Dardennes, Baptiste, propriétaire, Payrignac.
149 Grandié, Guillaume, négociant, Gourdon.
150 Lagarrigue, Jean, propriétaire, Vigan.
151 Mallet, Thony-Louis, agent-voyer, Gourdon.
152 Taillade, Victor, négociant, id.
153 Vigie, Izaac, propriétaire, Nozac.

Canton de Gramat.

- 154 Battut, Urbain, propriétaire, Alviac.
155 Brugie, Eugène, id. Gramat.
156 Cadiergues, Joseph, négociant, id.
157 Crouzet, François, propriétaire, id.
158 Delfour, Joseph, propriétaire, Alviac.
159 Fabre, Calixte, id. Couzou.
160 Nastorg, Isidore, id. Thégra.
161 Pezet, Jacques, notaire, Carluet.
162 Septfons, Gabriel, fils, propriétaire, Gramat.

Canton de Labastide-Murat.

- 163 Andrieu, Marcelin, aubergiste, Labastide-Murat.
164 Baldy, Louis-Adrien, banquier, id.
165 Caussanel, Pierre, propriétaire, Caniac.
166 De Thauzac, Ferdinand, id. Montfaucon.
167 Delfour, Pierre, id. Labastide-Murat.
168 Dubreil, Jean-Baptiste, id. Ginouillac.
169 Graulieres, Jean, propriét. et maire, Vaillac.
170 Mavit, Noël, id. Labastide-Murat.
171 Landrevie, Bernard, notaire, Montfaucon.
172 Pezet, Isidore, pharmacien, Labastide-Murat.
173 Vidal, Jean-Dominique, propriétaire, Ginouillac.
174 Villars, Pierre, négociant, Labastide-Murat.

Canton de Martel.

- 175 Coulon, Jean, adjoint au maire, Creysse.
176 Fouilhade, Jean, propriétaire, Cressensac.
177 Laplagne, Gabriel, négociant, Martel.
178 Malabiau, Camille, propriétaire, Martel.
179 Massalve, Pierre, id. Cuzance.
180 Mezard, Auguste-Alex., capit. en retraite, Floirac.
181 Michaudel, Guillaume, propriétaire, Baladou.
182 Vieillescazes, Antoine, id. Cazillac.

Canton de Payrac.

- 183 Carriol, Paul, notaire, Payrac.
184 Cavarroc, Firmin, propriétaire, Lamothe-Fénélon.
185 Guyot de Camy, Edmond, avocat, Payrac.
186 Laval, Etienne, propriétaire, Lamothe-Fénélon.
187 Pechméjac, Jean-Baptiste, conduct.-voy., Payrac.
188 Jardel, Jean, adjoint, Loupiac.
189 Véry, Léopold, propriétaire, Loupiac.

Canton de St-Germain.

- 190 Combettes, Emile-Victor, propriétaire, Frayssinet.
191 Courthiade, Alfred, id. Concorès.
192 Dujols, Etienne, propriétaire, Lamothe-Cassel.
193 Gibert, Jules-Martin, id. Uzech.
194 Ganiayré, Jean-Louis, notaire, Frayssinet.
195 Vilard, Sylvain, propriétaire, Concorès.

Canton de Salviac.

- 196 Bladié, Eugène, propriétaire, Léobard.
197 Daffas, Joseph, maire, Salviac.
198 Dantony, Alphonse, propriétaire, Dégagnac.
199 Dupont, Ludovic, pharmacien, Salviac.
200 Murat, Baptiste, propriétaire, Dégagnac.
201 Mabru, Emile, notaire, id.
202 Sourdes, Aquillin, maire, Lavercantière.

Canton de Souillac.

- 203 Espitalié, Jean, ex-cons. des hypothèques, Souillac.
204 Lamémorie, Henri, greffier de la just. de paix, id.
205 Magne, Victor, médecin, id.
206 Martine, Firmin, banquier, id.
207 Marsalès, Antoine-Félix, recev. de l'enreg. id.
208 Périé, Etienne-Germain, vérif. de l'enregist., id.
209 Rebière, Jean-Baptiste, adjoint, id.
210 Roque, Pierre, minotier, id.

Canton de Vayrac.

- 211 Jarrige, Jean-Pierre, maire, Strenquels.
212 Layrac, Pierre, docteur-médecin, Carennac.
213 Neuville, Jean-Baptiste, maire, Condat.
214 Roussel, Jean-Bapt., limon., Strenquels (rés. Martel).
215 Vailles, Antoine, adjoint, Bétaille.
216 Souzac, Etienne, propriétaire, id.

Arrêté et dressé par le Conseil général dans sa séance du 20 août 1880.

Le Président, G. CAMBRES. Les Secrétaires, A. DUPHÉNEUX.

La séance est suspendue à 3 heures et demie.

Reprise de la séance à 3 heures 40.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 43. — Commune de Miers. — Avant-projet. — Approbation.

Au nom de la Commission des Travaux publics M. Robert Calmon propose d'adopter l'avant-projet de la partie du chemin d'intérêt commun n° 43, comprise entre Miers et le chemin de fer, et de déclarer les travaux d'utilité publique. Adopté.

Chemins de fer sur routes.

Au nom de la même Commission, M. Cuniac propose de renvoyer le dossier relatif aux chemins de fer sur routes, à M. le Préfet avec prière de demander l'avis de M. l'ingénieur sur l'établissement d'un chemin de fer sur routes, partant de Castelfranc et se reliant à la ligne de Paris, soit à Gaury, soit à St-Clair, près Gourdon. Cette ligne serait d'une grande utilité comme diminuant beaucoup la distance de Gourdon à Agen. Adopté.

M. Mayzen, rapporteur de la même commission propose: Voirie départementale. — Révision du classement des routes et chemins de toute catégorie.

1° De donner acte à M. le Préfet de la communication du rapport de M. l'ingénieur en chef relatif à la révision du classement des routes et chemins de toute catégorie et de persister dans la demande d'un

remaniement général du réseau des voies de communication en prévision de l'accès aux gares. Acte est donné.

Chemin vicinal. — Classement d'un chemin d'intérêt commun entre le Pont de Monteils et St-Martin-Labouval.

2° De renvoyer au classement général la demande du Conseil municipal de Marcihac tendant à obtenir le classement d'un chemin d'intérêt commun du pont de Monteils sur le Célé à celui de St-Martin-Labouval. Adopté.

Maison d'École. — Construction. — Exécution de l'article 25 de la loi du 1er juin 1878.

M. Mayzen fait ensuite le rapport suivant: La loi du 1er juin 1878, a, vous le savez, rendu obligatoire pour les communes, la construction de maisons d'école. L'article 15 de cette loi dispose que lorsque les communes n'auront pas satisfait à cette obligation, le Préfet pourra, après avis du Conseil général, les imposer d'office.

M. le Préfet dans son rapport expose: qu'il a diverses fois invité les communes du département à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la loi, et se mettre en mesure d'obtenir les subventions offertes par le gouvernement.

Que certaines communes se sont conformées à cette invitation, mais que le plus grand nombre, pour diverses raisons, n'a pas répondu aux invitations de l'Administration; et M. le Préfet demande au Conseil général, en donnant son avis d'indiquer le chiffre de l'emprunt que chaque commune imposée d'office pourra être autorisée à contracter, ainsi que le montant de la subvention à allouer sur les fonds du département et de l'Etat.

Considérant que la loi de 1878, impose aux communes une dépense très considérable; qu'un plus grand nombre de municipalités ont déjà épuisé leurs centimes extraordinaires; que ce n'est qu'avec circonspection, et après avoir épuisé tous les moyens de persuasion qu'il y aura lieu de recourir aux mesures de rigueur inscrites dans la loi de 1878.

1° De renvoyer à votre prochaine session, l'examen de la proposition de M. le Préfet et l'examen des dossiers y annexés.

2° De prier M. le Préfet de continuer à agir auprès des communes pour les amener à prendre les mesures nécessaires pour satisfaire aux obligations qui leur sont imposées par la loi de 1878.

Chemin vicinal ordinaire n° 24. — Commune de Cahors. — Projet de reconstruction du Pont-Neuf.

Au nom de la même Commission, M. Mayzen s'exprime en ces termes:

Le Pont-Neuf qui relie la ville de Cahors au faubourg Cabessut, fait partie du chemin vicinal ordinaire n° 24, de la commune de Cahors; il dessert la rivière gauche du Lot et est le débouché de la route n° 111. Au point de vue de la circulation, l'importance de ce pont est fort grande et cette importance va s'accroître encore par l'établissement du chemin de fer qui établira sinon une station, au moins un temps d'arrêt à Cabessut.

Ce pont n'est point solide, les arches doivent être démolies; et, d'autre part, il est plus difficilement accessible à cause de la raideur extrême de ses rampes.

La ville de Cahors voulant le reconstruire, a fait dresser des plans et devis et sollicite une subvention auprès du Conseil général. Notre Commission a examiné avec soin le dossier qui lui a été soumis, notamment les plans et devis dont la dépense s'éleverait à 360,000 fr. Elle a reconnu en principe la nécessité de cette reconstruction et aussi la convenance d'une subvention par le département à la ville de Cahors. Quel sera le chiffre de ce secours; appliquer la loi du 12 mars 1880 et ne donner à la ville que 4 0/0 de la dépense, ne serait point, nous a-t-il paru, suffisant; appliquer notre jurisprudence ordinaire et donner le tiers de la dépense 120,000 fr., serait excessif, soit à cause des ressources de la ville, soit à cause du caractère principalement urbain qu'a ce projet.

C'est en tenant compte de toutes ces circonstances que le moment venu vous déterminera l'importance de la subvention à accorder; nous disons le moment venu parce que l'état de vos finances ne vous permet pas d'accorder en ce moment la moindre subvention et que ce n'est que sur les exercices à venir que vous devez prélever le montant de cette indemnité.

En conséquence votre commission vous propose d'approuver en tant que de besoin, les projets et devis du Pont-Neuf et de décider le principe d'une subvention à accorder à la ville de Cahors, subvention dont le chiffre sera plus tard fixé.

Ces conclusions sont adoptées. Chemins vicinaux. — Demande de classement d'un chemin d'intérêt commun. — Commune de Lanzaç.

Au nom de la même Commission M. de Verninac propose:

1° De renvoyer au travail d'ensemble la demande de classement d'un chemin d'intérêt commun dans la commune de Lanzaç. Adopté.

Canal de Bordeaux à Digoïn. — Commission interdépartementale. — Désignation de M. Robert Calmon.

2° De désigner M. Calmon pour faire partie de la Commission interdépartementale chargée d'examiner la question de canalisation de Bordeaux à Digoïn, par la vallée de la Dordogne, de la Sioule et de la Bèbre. Adopté.

Chemin de fer. — Rapport de l'inspecteur général du contrôle d'exploitation du chemin de fer d'Orléans.

3° De donner acte à M. le Préfet de la communication du rapport de M. l'inspecteur général du contrôle d'exploitation du Chemin de fer d'Orléans. Acte est donné.

Route départementale n° 13. — Réparation des trottoirs et des murs de soutènement dans la traverse de Cahors. — Ajournement.

4° D'ajourner, faute de ressources, la réparation des trottoirs et des murs de soutènement de la route départementale n° 13, dans la traverse de Cahors. Adopté.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 17. — Projet de construction entre la route départementale n° 5 et le chemin de grande communication n° 2. — Ajournement.

5° D'ajourner, faute de ressources, la demande en construction du chemin vicinal d'intérêt commun n° 17, entre la route départementale n° 5, et le chemin de grande communication n° 2. Adopté.

6° D'ajourner au classement général pour les mêmes motifs, la demande de classement d'un chemin d'intérêt commun, du Pont de Monteil à St-Martin-Labouval, faite par le Conseil municipal de Marcihac. Adopté.

Chemin vicinal ordinaire n° 1. — Commune de Sonac. — Demande de subvention. — Ajournement.

7° D'ajourner, faute de ressources, la demande d'un secours de 600 francs formée par le Conseil municipal de Sonac, pour la construction de banquettes de sûreté sur le chemin ordinaire n° 1. Adopté.

Chemins vicinaux de grande communication n° 22 et d'intérêt commun, n° 36. — Construction d'un aqueduc et reconstruction de caniveaux dans la traverse de St-Germain. — Ajournement.

8° D'ajourner pour le même motif la demande formée par le Conseil municipal de St-Germain, pour la construction de caniveaux dans la traverse de Saint-Germain, sur le chemin de grande communication n° 22 et d'intérêt commun n° 36. Adopté.

Pont du Guâ sur le Célé. — Ajournement.

9° D'ajourner pour le même motif la demande de secours pour la construction du pont du Guâ, sur le Célé. Adopté.

Chemin vicinal de grande communication n° 42. — Construction de banquettes de sûreté dans la commune de Reilhac. — Ajournement.

10° D'ajourner, faute de ressources, la demande de M. le Maire de Reilhac, tendant à obtenir un secours pour la construction de banquettes de sûreté. Adopté.

Chemin de fer de St-Denis au Buisson. — Exécution des travaux. Procès-verbal de conférences avec le service ordinaire.

11° De donner acte à M. le Préfet de la communication du dossier de la conférence ouverte entre le service de la construction du chemin de fer de St-Denis au Buisson et le service ordinaire du département, au sujet de l'établissement d'un passage à niveau sur la route départementale n° 3, au point 13° 200. Acte est donné.

Tabac. — Culture de 1881. — Désignation de 3 membres du Conseil général.

M. Rôzières, au nom de la Commission des finances, propose de désigner un membre pour chaque arrondissement pour faire partie de la Commission de répartition des permis de culture.

Sont nommés: Cahors, MM. Talou, Figeac, Vaissie, Gourdon, Calmeilles. Budget de l'Instruction primaire en 1881.

Le même rapporteur propose d'approuver le projet de Budget de 1881, pour l'Instruction primaire, tel qu'il a été présenté par M. le Préfet. Adopté.

Chemins vicinaux. — Classement d'un chemin d'intérêt commun entre Lacapelle-Marival et Souceyrac.

M. Frayssé, au nom de la Commission des Travaux publics, propose de renvoyer au classement général la demande de classement d'un chemin d'intérêt commun de Lacapelle-Marival à Souceyrac. Adopté.

Commission départementale. — Nomination.

M. le Président propose au Conseil, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1871, d'élire la Commission départementale. Il est procédé au scrutin secret à la nomination de cette Commission. Sept membres sont nommés comme l'année précédente.

Le dépouillement du scrutin a amené le résultat suivant: Votants: 29.

MM. Pradines, 25; Brugalières, 23; Demeaux, 22; Duphénéux, 22; Lachèze, 22; Rozières, 21; Calmon, 21; Roques, 13; Cambres, 1; Laroussilhe, 1; Calmeilles, 1; Bulletins blancs, 3.

MM. Pradines, Brugalières, Demeaux, Duphénéux, Lachèze, Rozières, Calmon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés membres de la Commission départementale.

La séance est levée à 5 h. 1/2 et renvoyée à demain à 9 h. 1/2 du matin.

Le Président, G. CAMBRES. Le Secrétaire, PIERRE DUFOUR. (A suivre).

M. Dumarchey, commissaire de police à St-Céré, a été nommé aux mêmes fonctions à Poissy (Seine-et-Oise).

Nous donnerons dans notre prochain numéro la liste complète des divers concours agricoles et hippiques qui viennent d'avoir lieu dans le département du Lot.

Une double arrestation vient d'être faite à Cahors: le jeune C. V. commis chez M. Pontié, accusé de vol de marchandises chez son patron et un nègre, récemment arrivé à Cahors, accusé de complicité et de recel des objets volés. La valeur des détournements dépasse 900 fr.

Le Journal Officiel annonce que les candidats au volontariat ayant 400 points aux épreuves écrites sont seuls admis à passer l'examen oral le 29 septembre.

On écrit de Saint-Jean-Luz, 17 septembre: Aujourd'hui à midi et demi, une trombe terrible s'est abattue sur Saint-Jean-de-Luz. Une partie de l'établissement des bains a été enlevée. Pas d'accidents. Un trois-mâts anglais a eu beaucoup de peine à entrer dans le port pour se mettre à l'abri.

On écrit d'Orléans, 17 septembre. — Ce soir, vers quatre heures, un ex-facteur de la Poste, congédié et récemment sorti de prison, a pénétré dans le cabinet de M. Kide, directeur des postes du département, et lui a tiré deux coups de revolver. M. Kide est très grièvement blessé. Le meurtrier voulait se faire justice; il a été arrêté avant d'en avoir eu le temps.

Le Phylloxéra

C'est avec un véritable plaisir que nous avons lu un rapport sur la situation des vignes phylloxérées, publié tout récemment par M. Marion professeur à la faculté des sciences de Marseille et membre de la commission supérieure du phylloxéra. Ce n'est pas, hélas! que nous y ayons constaté le moindre temps d'arrêt dans la marche envahissante du fléau. Ce qui a fait croire qu'il y a eu un moment de répit dans les progrès du phylloxéra, c'est que l'intensité de ses ravages diminue notablement, à mesure que l'on s'éloigne des contrées méridionales; mais il n'en est pas moins certain qu'on ne connaît plus guère que la Champagne qui ait pu, à l'heure qu'il est, échapper complètement à ses atteintes.

La satisfaction que nous fait éprouver l'intéressant rapport de M. Marion, provient des assurances qu'il nous donne, avec preuves à l'appui, sur la possibilité de lutter victorieusement contre le terrible puceron. Deux faits d'une importance capitale paraissent maintenant acquis. Non-seulement il est possible, à l'aide des traitements insecticides, de régénérer les souches que le parasite n'a pas encore totalement épuisées; mais encore les souches qui ne laissent plus aucun espoir de régénération peuvent être remplacées par des cepes de même qualité, c'est-à-dire par des vignes françaises, qu'il est facile de protéger en employant l'une des méthodes insecticides.

M. Marion cite des expériences nombreuses faites durant ces quatre dernières années, non pas seulement par des spécialistes, mais surtout par des praticiens véritables, par des viticulteurs directement intéressés au succès. Il ressort de ces expériences opérées dans les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, le Var, etc., que des vieilles vignes attaquées depuis de longues années, mais qui avaient encore quelques pieds en vigueur, ont été assez rapidement sauvées par le traitement au sulfure de carbone, et que des jeunes plantations ont été, par le même moyen, défendues contre l'insecte.

Le vignoble du Bassin, dans le Gard, qui donnait 3,500 kilogrammes de raisins en 1876, c'est-à-dire à sa troisième année, et qui augmentait encore son produit en 1877 (5,360 kilogrammes), voyait sa récolte tomber, en 1878, à 1,750 kilogrammes: sous les attaques du parasite. En 1879, à la suite du traitement qui la régénérât, le produit de cette pièce remontait à 5,350 kilogrammes. Ce résultat fait le plus grand honneur au propriétaire, dont il prouve l'intelligence et l'énergie.

Le but à poursuivre, dans les opérations contre le phylloxéra, ce n'est pas la suppression totale du parasite, qui ne pourrait être obtenue sans travaux très coûteux et souvent mortels pour la vigne. On doit se préoccuper de rechercher une méthode culturale qui permette à la vigne de végéter régulièrement pendant toute l'année. C'est pour avoir voulu faire trop et trop vite que certains viticulteurs n'ont point réussi et se sont découragés.

Si, au début de l'année les colonies souterraines du parasite sont fortement décimées par un agent insecticide, la vigne, débarrassée du plus grand nombre de ses ennemis, pourra pousser des racines et atteindre, sans trop de souffrance, la saison hivernale suivante. Une nouvelle opération interviendra alors, et on pourra réaliser rapidement, dit très justement M. Marion, une sorte d'état d'équilibre, comme il s'en établit fatalement en dans la nature, lorsque rien ne vient contrarier les lois qui président aux rapports des êtres entre eux.

Il est évident, d'ailleurs, que la régénération des vignes comporte une foule de cas particuliers. S'il s'agit de vieilles souches attaquées depuis peu de temps, et possédant encore de nombreuses racines, l'effet du traitement se manifeste rapidement. Si le vignoble est forte-

ment ravagé déjà, on comprend que la régénération tarde davantage. En règle générale, l'aide de fumures convenables est indispensable, car on ne peut demander au sulfure de carbone que la destruction des insectes.

Le traitement par les agents insecticides a l'avantage de permettre de reconstituer nos vignobles avec nos anciens cépages. Nous n'avons pas à prendre ici parti pour ou contre les plants américains. Mais, il est un fait constant, c'est que la reconstitution des vignobles à l'aide de ces plants, entraîne des frais considérables auxquels nos pauvres vigneron ne sauraient subvenir.

La dépense pour plantations en boutures Clinton est évaluée à 6,000 fr. par hectare par M. Thiollière de l'Isle, un de nos viticulteurs les plus distingués. Quant aux traitements par le sulfure de carbone, ils reviennent seulement à 175 fr. par hectare pour les traitements simples et à 250 fr. pour les traitements réitérés. Il n'est pas de propriétaire qui ne puisse supporter ce surcroît de dépense.

(National).

C'est le 1^{er} octobre prochain qu'il doit être appliquée la nouvelle loi sur les dégrèvements des sucres; la note suivante indique la marche à suivre pour obtenir le dégrèvement des sucres dans les départements: Faire une demande au préfet de son département pour obtenir qu'il soit ouvert dans chaque chef-lieu d'arrondissement un entrepôt provisoire sans cautionnement, qui peut être établi dans un bâtiment municipal, salle de mairie, salle de bal, pour trois ou quatre jours seulement, et cela afin que les sucres raffinés, soit en pains, soit en morceaux, soit en poudre, puissent y être déposés pour être recensés, afin de pouvoir profiter du dégrèvement le 1^{er} octobre 1880. M. le ministre des finances a autorisé les directeurs de la régie dans chaque département à exprimer des avis favorables à l'ouverture desdits magasins.

Samedi dernier à cinq heures et demie, a eu lieu, à Angoulême, l'exécution de Huart le parricide, condamné à mort, le 14 juin, par la Cour d'assises des Charentes.

Il a été conduit à l'échafaud pieds nus et la tête recouverte d'un voile.

Théâtre de Cahors

Spécialité du dimanche 26 septembre.

LE VOYAGE DE M. PERRICHON.

Comédie en 4 actes, par MM. Eugène Labiche et Edouard Martin.

Grand succès de l'Odéon

Cet ouvrage sera joué par M. Ramon, ex-administrateur-régisseur de la troupe d'Opéra du théâtre de Cahors, et des artistes venant de Toulouse.

FAITS DIVERS

On écrit d'Athènes:

Je tiens à vous signaler, un des premiers, une découverte archéologique saisissante et, du plus haut intérêt.

Il s'agit de reliques humaines relevées sur le terrain même où se livra, le 3 août 338 avant J.-C., la bataille de Chéronée, si fatale à l'indépendance de la Grèce; et je dois les renseignements qui suivent à l'obligeance du savant directeur de ces fouilles, M. Stamatakis.

On sait que Pausanias et Plutarque ont relaté cette mémorable journée où, dans la plaine qui s'étend au pied du Parnasse, 30,000 Macédoniens, sous les ordres de Philippe et de son fils Alexandre âgé de dix-huit ans, brisèrent les dernières forces alliées des Athéniens et des Thébains. Philippe attaqua les Athéniens; Alexandre, les Thébains; et le choc fut si terrible, la mêlée si acharnée, que la rivière qui traverse la plaine, et dont le lit est maintenant desséché, reçut le nom de rivière de sang, *aimon*. Le « bataillon sacré » des Thébains, composé de 300 héroïques jeunes gens, donna le dernier et fut complètement anéanti. Ce sont ces 300 glorieux vaincus qui ressuscitent après vingt et un siècles de ténèbres, tels qu'ils ont été pieusement couchés en terre au lendemain de la bataille.

A cinq minutes du village de Chéronée,

dont le nom aujourd'hui est *Capraina*, gisaient les membres épars d'un lion gigantesque que l'ignorante cupidité avait brisé, croyant trouver un trésor caché sous son piédestal. On avait miné et fait sauter le colosse de marbre accroupi, contemporain et symbole des actes d'héroïsme accomplis par les Grecs en cet endroit même. Des fouilles y étaient pratiquées depuis quelques mois, et l'on découvrit d'abord un mur de 25 mètres de longueur sur 15 mètres de large, haut de plus de 2 mètres et reposant sur des fondements de 1 mètre 50 centimètres. C'est dans le parallélogramme formé par cette muraille que le terrain fouillé à 4 mètres de profondeur a livré les restes de 185 Thébains reposant côte à côte sur l'argile, par rangées parallèles de 40 corps et dans l'attitude même qu'ils avaient en rendant le dernier souille. Sept lignes de ces glorieux combattants ont été jusqu'ici découvertes; ils sont placés de telle sorte que la tête de ceux du second rang repose aux pieds du premier. Tous portent l'empreinte des profondes blessures qui leur ont causé la mort. L'un d'eux a les deux cuisses traversées par un tronçon de lance; un autre a la mâchoire brisée et disjointe; un troisième a le crâne affreusement labouré; un quatrième, la tête encore admirablement conservée, a la bouche entr'ouverte et semble respirer; il sera transporté au Musée des antiquités d'Athènes. Mais ce qu'il y a de particulièrement significatif, c'est que cette sublime jeunesse possède toutes ses dents. On n'a point trouvé d'armes, puisqu'on les enlevait aux vaincus; mais on a découvert une certaine quantité de foudons en os percés par le milieu et des écuelles de terre cuite à double anse. Les fouilles se poursuivent pour trouver les 100 autres compagnons qui formaient la phalange thébaine. On est aussi à la recherche des deux tables funéraires chargées de léguer à la postérité les noms de ces 300 jeunes gens, et qui se dressaient à droite et à gauche du lion de Chéronée.

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 13 septembre. Le Cloe d'or, nouvelle, par Sainte-Beuve, avec une introduction de M. Jules Troubat. Grandeur et décadence de la théologie, par M. le Dr Clavel. Les Fouilles de Délos, par M. Gabriel Daurès. Le Marinier (Deuxième partie), par M. Jules de Glouvet. Betty Paoli, par M. Alfred Marchand. Les Danses historiques, par M. Théodore de La Jarte. Le Mari de la Reine, par M. Alfred Boussergent. Les Frères brigands, poésie traduite de Pouchkine par M^{me} Sophie Engelhardt, (née de Novosiltzoff). Lettres sur la Politique extérieure. Chronique politique. Journal de la quinzaine. Bulletin bibliographique. Paris, 23, boulevard Poissonnière.

Revue Scientifique.

Sommaire du numéro 11 (11 septembre 1880). La reproduction des minéraux, par M. Friedel, membre de l'Institut. — Association française pour l'avancement des sciences, congrès de Reims: section des sciences médicales. — Paléontologie de l'Etat de New-York, par M. Barrois. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

Revue Politique et Littéraire.

Sommaire du numéro 11 (11 septembre 1880). Pascal philosophe, par M. Paul Janet (de l'Académie des sciences morales et politiques). — Semen Voronoff, ambassadeur de Russie à Londres, d'après sa correspondance récemment publiée, par M. Alfred Rambaud. — De la protection des animaux en Angleterre et en France. — Les deux Amériques, d'après M. Edmond Cotteau, par Léo Quesnel. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par Pierre et Jean. — Bulletin. On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris. Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr. Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

MÉDECINE.

I. — *Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac.* — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet: 2 f. 50, la boîte.

II. *Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DES PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles: 2 f. 50; — Poudres: 5 fr.

III. — *Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses.* — Le VIN DE BELLIN au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille: 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins mésentère, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revaléschiere m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revaléschiere. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 15 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, honne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Avis aux Familles

Une salle d'asile laïque et payante est ouverte dans le quartier nord de Cahors, maison Garric, en face de la place Thiers. La Directrice de cet établissement M^{lle} Alphonsine Carrié, munie d'un brevet spécial pour la direction des établissements de ce genre et possédant déjà la pratique et l'habitude de cet enseignement reçoit tous les enfants proprement mis à partir de l'âge de 2 ans.

Elle serait disposée à recevoir dans sa maison un certain nombre de jeunes personnes qui désireraient travailler sous sa direction pour obtenir le diplôme de directrice de salles d'asile.

GRAINE DE LIN TARIN

Pharmacie, place des Petits-Pères, 9, PARIS. Contre Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie. Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide. EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE PER-BLANC. La boîte: 1 fr. 50

DARTRES DE MANGEAISON VICE DU SANG

POUR MADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot: 2 fr. ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

PLUS DE TÊTES CHAUVES!

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et repousse certaine à tout âge (à forfait). — AVIS AUX DAMES: Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera. MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS - MODÉRÉS.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

Aux Asthmatiques

L'asthme, la Toux, l'oppression, la Bronchite, le Catarrhe et toutes les maladies des voies respiratoires sont guéries par le traitement de M. AUBRÉE, médecin pharmacien.

Un traitement dont la réputation s'appuie sur dix-neuf ans d'existence, qui est journellement ordonné par d'illustres médecins de France et de l'Étranger, qui a permis de réunir un tel nombre d'attestations de guérisons, que deux jours suffisent à peine pour en prendre connaissance, qui n'a jamais provoqué le plus léger accident, qui n'exige aucun régime particulier, qui peut être suivi partout, même en voyage, et qui est à la portée des plus petites bourses, ce traitement sans rival, seul coratif de l'asthme, mérite bien la confiance que le public lui accorde.

Des vieillards âgés de plus quatre-vingt-dix ans lui doivent leur guérison. Consultation par correspondance; renseignements gratuits. Adresser les lettres à MM. Aubrée et Goillemain à la Ferté-Vidame (Eure et Loire).

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

La PROPRIÉTÉ de M. Chalvet, médecin et maire de Montfaucon, consistant en un très bel Hôtel situé à Labastide-Murat, connu sous le nom d'Hôtel de la Poste, ancien Hôtel Faurie, très achalandé. Cet Hôtel se compose de trois grandes Chambres au rez-de-chaussée destinées à recevoir les clients, de douze Chambres à coucher, d'une belle Cave et d'une vaste Écurie. Le tout en très bon état. Tous les meubles et effets mobiliers sont compris dans la vente.

S'adressera M. VILARD, expert-géomètre à St-Cirq-Bel-Arbre, qui en consentira la vente à des prix très modérés tous les jours à son domicile et le 26 septembre mois courant à Labastide au susdit Hôtel du Midi.

Toutes facilités pour les paiements.

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chainaux à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

COMPTOIR NATIONAL BANQUE ET RECOUVREMENT

Allée Lafayette, 24, Toulouse.

On demande des représentants, offrant de sérieuses références, dans chaque commune. Ecrire au directeur. Position de 12 à 1500 francs par an.

GUÉRISON IMMÉDIATE

des RHUMATISMES, NEURALGIES et MAUX de TÊTE

En faisant usage continu de la



Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandelli, frères bijoutiers.

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche

à des prix très-modérés,

Chez M. Douyset, route Capetang, Béziers (Hérault).

A VENDRE

BONNE OCCASION

des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires.

S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

Une Etude de Notaire

A LAUZERTE (Tarn-et-Garonne)

S'adresser à M^{me} V^e BERTRAND.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité de Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

A VENDRE

Une étude d'Huissier

A la résidence de Villefranche Aveyron bien achalandée et en excellent rapport.

S'adresser pour le prix et les renseignements à M. Vaissette notaire à Villefranche.

Écrivez LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
BIEN LE VÉRITABLE NOM

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT. Nérac, 1877.

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT. Italie, 1878.

1^{er} prix médaille d'OR. Agen, 1879.

TUILES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiments et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et Briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

N DEMANDE de bons ouvriers, Mouleurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, coupes suspensions, statues et ornements divers.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'aillement. Irrigateurs - Clysos.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur des produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de godron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

recommandent l'emploi

du SAVON ROYAL de THRIDAGE de VIOLET pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.

Banque Hypothécaire DE FRANCE

Société anonyme. Capital: 100 millions de fr.

4, rue de la Paix, Paris.

Le 4^e tirage des obligations émises le

10 janvier 1880 et remboursables toutes à 1,000 fr. a eu lieu le 10 septembre.

La liste est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande. Le prochain tirage aura lieu le 10 novembre prochain.

Ouverture le 1^{er} Octobre DU GRAND HOTEL-RESTAURANT du Palais National

Le Sieur L. LACASSAGNE, fils, propriétaire de cet Etablissement prévient MM. les voyageurs et les familles que l'on trouvera dans cet Hôtel tout le confortable d'une maison de premier ordre.

Omnibus à tous les trains.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française.

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Detacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Onsoni, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois

SÉCURITÉ ABSOLUE

Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, PARIS

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 Le SEUL décorné à l'Orfèvrerie argentée

GRAND PRIX

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 Le SEUL décorné à l'Orfèvrerie argentée

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres. Seules garanties pour l'acheteur

L'argenterie de nos couverts était faite autrefois par nous sur un métal appelé alfenide; nous avons abandonné ce métal depuis trois ans pour fabriquer nous-mêmes un métal blanc d'une qualité supérieure. En conséquence, les articles portant la marque alfenide ne sortent plus de notre fabrique, et pour éviter toute confusion, nous invitons le public à n'accepter, comme sortant de notre Maison, que les garanties qu'elle donne, que les produits revêtus de la marque et contre et du nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

LA MARQUE DE FABRIQUE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres. Seules garanties pour l'acheteur

CHRISTOFLE et C^{ie}. Nos représentants à Cahors sont: MM. Mandelli frères, bijoutiers, orfèvres,